

Une première : 63 Parlementaires européen.ne.s demandent à la commission Européenne l'interdiction des forages offshore de gaz et de pétrole.

Sur proposition de Marie Toussaint, et pour la première fois, 63 eurodéputé.e.s représentant 5 groupes parlementaires et non-inscrits, demandent à la Commission européenne d'organiser la sortie de l'exploitation offshore des énergies fossiles au large de l'Union européenne.

Pour Marie Toussaint, eurodéputée Verts/ALE et initiatrice de cette lettre : « Les scientifiques sont clairs : si nous voulons respecter l'Accord de Paris et contrer le dérèglement climatique, il nous faut laisser les énergies fossiles sous les sols. Or, le pétrole et le gaz de qualité se faisant de plus en plus rares, les entreprises gazières et pétrolières déploient des trésors d'imagination et des techniques de plus en plus polluantes : des gaz de schiste aux sables bitumineux en passant évidemment par les forages en mer. Depuis l'accident de DeepWater en 2010, 43 installations offshore ont été construites dans la mer du Nord, et 10 dans la mer Méditerranée, principalement dans l'Adriatique : c'est 10% du total des 556 installations encore en activité dans l'UE ! Stopper l'exploitation des énergies fossiles, ce n'est pas seulement la préservation du climat, c'est aussi la protection des fonds marins, c'est éviter le bruit dans les océans, c'est préserver la faune et la flore, c'est éviter les graves accidents et les écocides, tels que DeepWater Horizon. Il est temps. »

Selon le rapport d'évaluation de la Directive sur la sécurité des opérations pétrolières et gazières en mer, qui a été publié en novembre 2020 par la Commission et met pourtant en lumière d'importantes lacunes, aucune révision de la directive n'est prévue à ce jour. Le rapport souligne notamment la baisse du nombre d'inspections et de contrôle des infrastructures en mer, et montre même que, loin de diminuer le nombre de plateformes, les États membres continuent d'en mettre toujours plus en service.

Pour Marie Toussaint, « En refusant de réviser cette Directive, la Commission entrave la possibilité d'enfin mettre fin à ces installations destructrices du climat et de la biodiversité marine. Certains États Membres, l'Italie, la France, le Danemark, ont montré que cela était possible. Si elle veut respecter ses propres objectifs, notamment climatiques, l'Union européenne doit maintenant prendre les devants et interdire ces forages offshore dans son espace maritime. Et demain, contraindre l'ensemble de ses entreprises, opératrices comme financeurs, d'en faire de même autour du monde. »

Contact presse : Morgane L'Haridon, morgane.Lharidon@europarl.europa.eu, +33 7 82 92 27 64